Journal de Roubaix

Cinquante-et-unième année. — N° 152. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX VENDREDI 1er JUIN 1906

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lefebvre, rue de la Station;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 32, rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

HUIT PAGES 5 Centimes

OPINIONS

LA CELLULE

On a dit, en souriant, qu'il n'y avait que les spécialistes pour ne pas avoir une opinion exacte sur une question. Ce n'est tout de même pas toujours absolu.

On peut admettre qu'un homme d'expérience, à la fin de sa carrière, ait des idées justes sur ce qu'il a vu et pratiqué. Et c'est ainsi qu'un directeur de prison belge vient de s'élever énergiquement contre l'emploi du système cellulaire, qu'il fut chargé pendant longtemps d'appliquer et de surveiller. Il n'est pas loin de le trouver simplement absurde.

La cellule, l'horreur de l'isolement dans un étroit espace, l'éternel tête-à-tête avec soi-même, la pensée ne trouvant plus aucun aliment nouveau et, bientôt, dans l'effrayant ennui, le vide complet du cerveau !...

Et cela, pourtant, fut considéré comme un progrès, en fait de pénalité, et, par une de ces ironies qu'ont parfois les théoriciens de la criminologie, comme un « bienfait ». Ainsi prétendait-on épargner au condamné l'opprobre de certains contacts et lui éviter la redoutable contagion du mal qui est l'atmosphère même des prisons... On s'est entêté dans cette idée : en France, notamment, les nouvelles maisons de détention que l'on construit sont presque entièrement composées de cellules. Les résultats moraux obtenus permettent-ils d'estimer que c'est là la meilleure des conceptions ?

Déjà, le professeur Lombroso, qui n'y allait pas par quatre chemins pour l'expression de ses idées, avait mené une vigoureuse campagne, avec le pittoresque habituel de sa manière, contre ce mode d'emprisonnement, et il avait cité des opinions de prisonniers, opinions qui, après tout, valaient bien quelque chose, en l'état. « — On vous tient enfermé comme un animal, disait l'un, et on a la prétention que vous vous corrigiez ! » Et un autre : « Quelle amélioration ai-je trouvée dans la prison ? J'y suis devenu muet et stupide. Aussi, de chute en chute, j'y ai passé ma vie. »

La prison, — idéalemnt, du moins, — doit amender le coupable, en même temps qu'elle le châtie. Or, est-ce bien tendre à amender un homme que d'étouffer en lui jusqu'au dernier germe de l'instinct social ?

M. Prins, inspecteur pénitentiaire, n'a pas laissé, lui non plus, de constater les inconvénients du système. C'est lui qui a écrit, non sans franchise, que l'isolement est souvent funeste au détenu. « En lui enlevant jusqu'à l'apparence d'une gymnastique morale, en le plaçant tout à fait hors des conditions de l'existence, le prépare-t-on à faire bon usage de sa liberté, quand il la retrouvera, sa peine achevée ? Quand le corps et l'intelligence ont perdu leur élasticité, on lui ouvre la porte de la prison : c'est le lancer affaibli et désarmé dans le monde. »

Je crois qu'on ne peut vraiment pas avoir la prétention de résoudre en un moment la question, qui est des plus graves, mais j'avoue que je suis frappé de ces arguments moraux. L'« art de punir » — le plus inquiétant et le plus difficile de tous, — doit chercher à réveiller la conscience chez le malfaiteur. Est-ce un bon moyen d'y arriver que d'engourdir les facultés d'un homme par la solitude imposée, de le pousser à ne plus vivre que d'une vie végétative, après ses premières révoltes ? De ces révoltes, de ces désespoirs, de ces protestations, M. Guillot, juge d'instruction très humain, avait conservé un lamentable dossier qu'il me montra, un jour, et dont je me souviens que je gardai une impression d'effroi. C'étaient de suppliants appels à sa pitié pour que l'isolement fût abrégé, et dans quels termes, qui indiquaient l'épouvante du régime !

Le malheur, en matière pénitentiaire, c'est l'uniformité du traitement des prisonniers. On leur impose à tous le même « remède », quel que soit leur cas. Il faudrait pouvoir, toujours dans le but d'une guérison morale, appliquer à chacun d'eux un système particulier, selon ce qui leur reste de sentiments encore non complètement pervertis. C'est, philosophiquement, désirable ; il faut reconnaître que c'est, dans la pratique, à peu près impossible. Du moins pourrait-on, peut-être, établir avec plus de soin des catégories de coupables.

On n'effleure pas ces problèmes, que l'on sent si poignants, sans éprouver bien des doutes et bien des craintes. Le droit de punir implique l'obligation de la justice distribuée d'une façon absolue. Y arrive-t-on toujours, et même souvent ?

P... G...

BULLETIN

30 mai.

Le groupe des députés socialistes unifiés a résolu de se placer immédiatement sur le terrain de la lutte des classes et de conserver son entière autonomie.

⁂

L'épiscopat français s'est réuni à l'archevêché de Paris. Soixante-quinze prélats ont assisté aux deux premières séances de l'assemblée et ont adressé un télégramme au Pape exprimant leur fidélité au Saint-Siège et leur dévouement à la patrie.

⁂

Le gouvernement français a décidé ce matin d'envoyer un navire de guerre à Tanger, pour obtenir réparation de l'assassinat d'un Français, M. Charbonnier.

⁂

Le contrat de mariage du roi d'Espagne a été signé cet après-midi, au Pardo.

INFORMATIONS

Affaire d'espionnage en Allemagne

Metz, 30 mai. — On sait que le parquet général de Metz vient de faire arrêter un ouvrier du dépôt d'artillerie de Saint-Avold, nommé Mantouffel, sous prévention d'espionnage et de vol de documents militaires. D'après le rapport d'un lieutenant du génie de Bressanone nommé Bauer, Mantouffel se serait procuré les épreuves du fusil du nouveau canon allemand et les aurait livrées à une puissance étrangère.

Le général Rocca à Berlin

Postsdam, 30 mai. — L'empereur a passé ce matin en revue la garnison de Postsdam. Le général Rocca, ancien président de la République-Argentine, était présent. Après la revue, il a pris part avec d'autres personnes au déjeuner offert par l'empereur et l'impératrice au château de Laville.

Aux forges d'Hennebont

Lorient, 30 mai. — Le préfet du Morbihan a eu une entrevue avec le Comité de la grève d'Hennebont. Il l'a assuré que la fermeture des forges serait définitive si le travail n'était pas repris à très bref délai.

Les fêtes du Simplon

Syon, 30 mai. — Les fêtes du Simplon continuent à être favorisées par un temps superbe. Les invités ont quitté Lausanne ce matin et se sont rendus à Syon, où un déjeuner leur a été servi, sous une grande tente élevée sur la place de la Planta. Les invités sont partis de Syon à 10 heures pour l'Italie.

Une convention franco-anglaise

Londres, 30 mai. — Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, et M. Paul Cambon, ambassadeur de France ont signé aujourd'hui, au Foreign Office, la convention relative à la délimitation des possessions anglaises et françaises, entre le Niger et le lac Tchad.

Une mission nouvelle sera constituée pour la reconnaissance de la nouvelle frontière.

Le nouveau ministère italien

Rome, 30 mai. — Le nouveau cabinet est ainsi constitué : Présidence et intérieur, M. Giolitti ; affaires étrangères, M. Tittoni ; justice, M. Gallo ; trésor, M. Majorana ; finances, M. Massimini ; guerre, le lieutenant-général Vigano ; marine, l'amiral Mirabello ; instruction publique, M. Fusinato ; travaux publics, M. Gianturco ; agriculture, M. Cocco-Ortu ; postes, M. Schauzer.

L'entente anglo-russe

Londres, 30 mai. — On mande de Saint-Pétersbourg au *Daily Mail* :

« Le gouvernement anglais a reçu de Russie une réponse favorable en ce qui concerne la visite projetée de l'escadre anglaise à Cronstadt. »

Cette visite aurait lieu vers le commencement d'août.

La révolution au Guatemala

Washington, 30 mai. — Il résulte d'informations parvenues au département d'Etat que les révolutionnaires guatemaliens, qui attaquaient Ocos, ont été repoussés au-delà de la frontière mexicaine, mais d'autres petites bandes se montrent sur plusieurs points de la frontière du Mexique.

Panama, 30 mai. — Le président de la République de Guatemala, M. Estrada Cabrera, a envoyé une dépêche qui confirme qu'un mouvement révolutionnaire a été tenté hier et qui ajoute que cette révolution a déjà été écrasée.

CHOSES ET AUTRES

Dîner en ville :

La maîtresse de maison. — Vous m'excuserez, n'est-ce pas, j'ai peur que cette poularde ne soit un peu ferme....

L'invité (aimable). — Du tout, du tout, chère madame ; en tout cas, la ficelle est d'un tendre !

⁂

Un grincheux, qui se croit victime d'une éternelle déveine, trouve une pièce de monnaie dans la rue.

— Un sou ! s'écrie-t-il. Voilà encore ma chance ! Si un autre l'avait ramassé, ça aurait été au moins vingt francs !

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le gouvernement avoue un déficit de 262 millions pour 1906. — L'émotion au Palais-Bourbon. Et les crédits supplémentaires ? — Les embarras du gouvernement. — M. Jules Roche avait raison

Paris, 30 mai. — On avoue dans l'entourage des ministres qu'après les efforts tentés par les divers départements pour répondre aux désirs de M. Poincaré et réduire les prévisions de dépenses et après avoir gratté le fond de tous les tiroirs, *le déficit atteint encore à l'heure actuelle 262 millions!*

Ce déficit, dit-on, provient : 1° pour 87 millions, de la disparition de ressources exceptionnelles dont avait bénéficié le budget de 1906 ; 2° pour 88 millions, de l'application des lois nouvelles (assistance aux vieillards, loi de deux ans, etc.) ; 3° pour 87 millions, des dépenses qui s'imposent et relatives aux constructions neuves de la marine, réfection du fusil Lebel, etc.

Ce chiffre de 262 millions est un minimum. En tenant compte d'une part des réductions apparentes de dépenses qui se retrouveront sous forme de crédits supplémentaires et des insuffisances voulues des prévisions, on est sûr de ne pas exagérer en évaluant le déficit à 300 millions.

A la Chambre

— 262 millions ! se récrie M. Jules Roche auquel nous soumettons les indications officieuses, mais c'est là un chiffre qui ne dit rien. Je trouverai tout aussi facilement 500 millions et je serai, certes, plus près de la vérité. Ce qu'il est exact de dire, c'est que la situation apparaît maintenant dans toute sa clarté et qu'on est obligé maintenant de confesser la vérité telle que je la présentais avant les élections. »

Et M. Jules Roche a parmi ses collègues anciens et même parmi les nouveaux, un écho :

« Pourquoi a-t-on attendu, dit-on, la réunion de la Chambre pour dire la vérité au pays ? C'est là un acte criminel dont M. Poincaré doit porter la responsabilité autant que les sénateurs qui votèrent l'affichage de son discours optimiste, mais trompeur, prononcé à la veille du scrutin. »

D'autres font remarquer *qu'il a fallu voter 105 millions de crédits supplémentaires pour l'exercice 1905*, qu'il en faudra *autant* sinon plus pour l'exercice 1906 et se montrent littéralement effrayés de la situation.

Le monde gouvernemental n'est pas moins affecté. Il a été jusqu'ici absolument impossible aux ministres de se mettre d'accord sur le remède à apporter au péril devant lequel on se trouve.

Les unifiés apportent leur panacée qui consiste comme on sait dans la monopolisation par l'Etat des raffineries de pétrole, des assurances et même des raffineries de sucre.

Dans les couloirs de la Chambre, on commence à envisager d'assez près le bouleversement économique que qui accompagnerait ces mesures si elles étaient appliquées.

D'autre part, on dit que M. Poincaré se refuse à admettre ces moyens, qu'il se montre d'une intransigeance absolue sur l'introduction de nouvelles dépenses, bref, qu'il deviendrait impossible et que son débarquement ne serait qu'une question de jours, après la constitution de la Chambre.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 30 mai. — Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Sarrien.

Le budget

La séance a été presque entièrement consacrée à l'étude des questions budgétaires et du programme de réformes que le gouvernement compte proposer au parlement.

La solution de la question budgétaire n'a pas encore été obtenue. Elle se trouve en effet compliquée : 1° par la disparition en 1907 de ressources exceptionnelles dont avait bénéficié l'exercice 1906, de sorte que même s'il n'y avait pas d'augmentation de dépenses, de 1907 sur 1906, ce qui n'est pas le cas, on se trouverait en présence d'une insuffisance de recettes d'un peu plus de 85 millions.

2° par des augmentations de dépenses, résultant d'une part, de l'application de lois votées (service de 2 ans, assistance aux vieillards, etc.) et d'autre part de la dotation de services insuffisamment pourvus au budget de 1906.

3° par l'augmentation des dépenses de la guerre et de la marine.

Les ministres dans la nouvelle réunion qu'ils tiendront demain matin à l'Elysée, poursuivront, l'étude des moyens préconisés pour parer à cet accroissement de charges financières.

L'assassinat de M. Charbonnier

Le Conseil a décidé d'envoyer un bâtiment de guerre à Tanger pour obtenir réparation de l'assassinat de notre compatriote M. Charbonnier.

Délégué aux inaugurations

Enfin, M. Dujardin-Beaumetz a été désigné pour représenter le gouvernement à l'inauguration des monuments de Alexandre Dumas et de Daubigny.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

La réunion semestrielle de Marseille

Marseille, 30 mai. — Les présidents des Chambres de Commerce se sont réunis ce matin, à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Lesueur, président de la Chambre de Paris, qui a été réélu président des assemblées semestrielles.

L'assemblée a examiné, entre autres questions économiques, celles des réseaux et tarifs des chemins de fer, de l'amélioration des moyens de communications téléphoniques et de la législation commerciale.

Cet après-midi, les présidents ont visité les principales usines de la ville, les savonneries, huileries, raffineries de sucre et stéarineries. Ce soir, un grand banquet aura lieu en leur honneur dans la grande salle des fêtes de la Chambre de Commerce. A ce banquet, ont été invitées toutes les autorités civiles et militaires.

APRÈS LA CONFÉRENCE MAROCAINE

La Banque d'Etat du Maroc. — Réunion à Paris du Comité chargé de rédiger les statuts

Paris, 30 mai. — Le protocole de la Conférence d'Algésiras vient d'entrer dans sa phase d'exécution. C'est aujourd'hui, en effet, que s'est réuni, à la Banque de France, sous la présidence de M. Pallain, gouverneur de cet établissement, le Comité chargé de rédiger les statuts de la Banque d'Etat du Maroc. Ce Comité était prévu par le règlement même adopté à la Conférence, article 57. Il comprendra un délégué par part. On sait, en effet, que le capital constitutif de la Banque marocaine a été divisé en un certain nombre de parts conférées aux pays intéressés.

LA MUNICIPALITÉ DE BREST

Brest, 30 mai. — On n'a pas oublié les manifestations organisées l'an dernier par la municipalité collectiviste de Brest contre les officiers des sapeurs-pompiers et la décision qu'elle prit de refuser tout crédit à la compagnie des sapeurs-pompiers et de la remplacer par un corps de sauveteurs municipaux.

Le Conseil municipal, mis en demeure par un arrêt du Conseil d'Etat du 29 décembre dernier et un arrêté préfectoral du 8 avril, d'avoir à rétablir le crédit de 23 mille francs nécessaire au fonctionnement de la compagnie des sapeurs-pompiers, a encore refusé les crédits. Un autre conflit s'est élevé entre le Conseil municipal et le Préfet au sujet du crédit pour la Bourse du travail que ce dernier avait réduit de 5.000 à 1.300 francs. Le Conseil municipal a rétabli le crédit de 5.000 francs.

LE CONFLIT AUSTRO-HONGROIS

Vienne, 30 mai. — A la Chambre, M. Kathrein soumet, au nom des chefs de la plupart des partis, une motion d'urgence acceptée par l'assemblée d'hier et montrant la nécessité, pour les partis du Parlement, de s'unir au moment où la Hongrie essaie d'ébranler ou de dissoudre les institutions communes sans le concours du Parlement autrichien. Tous les partis, dit-il, doivent rester unis aussi dans l'avenir pour sauvegarder les droits et les intérêts de l'Autriche. (Salve d'applaudissements.)

Vienne, 30 mai. — Dans leur réunion d'hier soir, les chefs des Clubs parlementaires ont délibéré sur la question de savoir si, en cas de prorogation du Parlement, il ne conviendrait pas que les membres des délégations déposassent leurs mandats. Quelques Clubs ont adhéré à cette motion sous réserve que les autres Clubs les suivront.

En attendant, il n'y a pas de gouvernement, pas de ministère ; on ne trouve pas, chose inouïe, de candidats à la succession des ministres, personne ne veut de cette tâche ingrate.

LE MARIAGE D'ALPHONSE XIII

Le roi au Pardo

Madrid, 30 mai. — Le roi a dîné hier au Pardo, en compagnie de la princesse de Battenberg. Il a assisté ensuite à la représentation théâtrale donnée en l'honneur des princes étrangers. L'aspect de la salle était éblouissant. Quoique fort discrètement, les spectateurs regardaient constamment le roi et la princesse Ena.

Après la représentation, un lunch a été servi aux princes ; puis le roi et la famille royale ainsi que les princes étrangers sont rentrés à Madrid.

Les ambassades extraordinaires au Palais

Madrid, 30 mai. — Ce matin, à dix heures, a eu lieu au Palais, avec le cérémonial habituel, la présentation des lettres de créance des ambassades extraordinaires.

La cérémonie s'est terminée à onze heures et demie. Les envoyés, après avoir été reçus par le roi, ont salué les infants.

La reine n'a pu les recevoir, car elle était fatiguée. La plupart des envoyés ont visité ensuite les armureries royales.

Le prince et la princesse de Galles, ainsi que les membres de la mission anglaise, ont décliné l'offre d'assister à une course de taureaux.

La princesse Frédéric de Hanovre ne participera à aucune fête, étant souffrante.

Le contrat de mariage

Madrid, 30 mai. — Cet après-midi, à cinq heures, a été signé, au Pardo, le contrat de mariage qu'attestait le ministre de la Justice, comme grand notaire du royaume.

Les témoins du roi étaient : MM. Moret, Moura, Azcarraga, de Montero-Rios, le duc de Sotomayor, le marquis de Lamina, le général Pacheco, M. Barcara et le marquis Borja.

Les témoins de la reine étaient : MM. Bunsen, ambassadeur d'Angleterre ; Polo de Bernade, ambassadeur d'Espagne à Londres ; sir Wil-Cocil, le duc Fanto Mauro, le marquis de Viana et le marquis de Villarbel.

Le document sera mis aux archives du ministère de la Justice, après avoir reçu la sanction des Cortès.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES ÉVÊQUES

L'épiscopat français réuni à l'Archevêché de Paris. — Deux séances. — Le secret pontifical. — Une adresse des Evêques au Saint-Père : Fidélité au Pape et dévouement à la France. — Les hypothèses et les faux bruits. — La maladie de l'Evêque de Luçon

Paris, 30 mai. — La première séance de l'assemblée plénière des évêques de France, qui a été convoquée, comme on sait, par le cardinal Richard, sur l'ordre du Pape, pour examiner les conséquences de la loi de séparation et étudier l'organisation qui pourrait être établie dans le but d'assurer le maintien et l'exercice du culte catholique, a eu lieu, ce matin, à dix heures, dans les salons de l'archevêché de Paris, rue de Grenelle.

Soixante-quinze évêques présents. — Les absents

Le nombre des cardinaux, archevêques et évêques qui prennent part aux débats de l'assemblée, est de 75. Il y a, en effet, 8 évêchés vacants sur 84. De plus, Mgr Lamouroux, évêque de Saint-Flour, est retenu dans son diocèse par son état de santé. Mgr Catteau, évêque de Luçon, également souffrant, est venu néanmoins à Paris. Son état s'étant aggravé, il n'a pu se rendre à l'archevêché.

Enfin, Mgr Amette, que sa qualité de coadjuteur de S. E. le cardinal Richard devait laisser en dehors des délibérations de l'assemblée, y prend part en raison de dispositions spéciales.

LE CARDINAL RICHARD
ARCHEVÊQUE DE PARIS

Mgr l'archevêque de Cambrai, en raison de son grand âge, s'est fait représenter par Mgr Monnier, évêque de Lydda. La plupart des dignitaires de l'Eglise sont descendus dans des hôtels de la rive gauche que les membres de l'épiscopat ont l'habitude de fréquenter lorsqu'ils viennent à Paris. Quelques-uns sont les hôtes d'amis qui ont des propriétés dans leurs diocèses.

L'arrivée des prélats

Il y avait, dès neuf heures du matin, un certain nombre de curieux massés sur le trottoir qui fait face au grand portail du palais archiépiscopal.

Quelques gardiens de la paix veillaient à ce que personne, en dehors des évêques et des ecclésiastiques qui les accompagnaient ne pénétrât dans la cour du palais. Un petit pâtissier, qui portait sur sa tête une vaste corbeille contenant plusieurs bouteilles d'orangeade maintenues au frais dans des seaux de glace, fut seul autorisé, et encore après d'assez longs pourparlers, à franchir le portail.

L'évêque de Saint-Claude, Mgr Maillet, arriva le premier, vers neuf heures un quart, en fiacre. Mais la plupart des prélats ne se présentèrent au palais que vers dix heures moins un quart. A partir de ce moment et jusqu'à dix heures cinq, les voitures pénétrèrent dans la cour d'honneur sans interruption. Après avoir stationné un instant au pied du perron, elles sortaient immédiatement par le portail qui donne accès au boulevard des Invalides.

LE CARDINAL LECOT
ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

Quelques évêques sont venus à pied, entre autres Mgr Ardin, archevêque de Sens ; le plus grand nombre ont pris des fiacres découverts dont ils ont fait rabattre la capote ; d'autres arrivent dans des voitures de maître ; l'un de ceux-ci est accompagné par une dame âgée qui repart dans son coupé après avoir déposé le prélat au pied du perron.

Les évêques ont revêtu, pour la plupart, le simple costume ecclésiastique sans autre signe distinctif que les gants violets et les glands vert et or au chapeau. Mais certains n'ont même pas gardé ces signes distinctifs, tandis que d'autres ont, au contraire, la soutane violette, la croix pastorale et l'anneau d'améthyste passé sur les gants violets.

C'est l'évêque de Meaux, Mgr de Briey, qui est arrivé le dernier, dans un de ces fiacres comme on n'en trouve qu'aux abords des gares. Le cheval, effrayant de maigreur, a eu beaucoup de peine à franchir la petite rampe du portail. Il était dix heures dix. Le prélat, qui venait directement de la gare de l'Est, s'excusait de son retard. Mais l'abbé Clément, secrétaire du cardinal Richard, qui l'a accueilli au bas du perron, l'a immédiatement rassuré. Les évêques étaient encore réunis dans le grand vestibule qui sert de vestiaire.

Le local de l'Assemblée. — La Chapelle et la salle des séances

Les évêques ont à leur disposition tout le rez-de-chaussée de l'hôtel.

La « clôture » de l'assemblée commence au premier salon donnant sur le vestibule, salon décoré des portraits des cardinaux Guibert et Richard, d'une tapisserie des Gobelins représentant sainte Geneviève, et d'une grande toile qui reproduit l'intérieur de la cathédrale de Paris avant sa restauration par Viollet-le-Duc.

Ce premier salon donne accès à la chapelle dans laquelle des prie-Dieu ont été disposés pour les évêques qui ont récité le *Veni Creator* avant l'ouverture de l'assemblée.

La *chapelle* de l'archevêché de Paris n'a pas la forme d'un édifice religieux. C'était autrefois une salle à manger que Napoléon III avait fait décorer, en style Louis XVI pour les réceptions officielles de l'archevêque de Paris. On sait en effet que Napoléon III tenait à ce que l'archevêque de Paris, sénateur, grand-aumônier de France et membre du conseil privé, fît figure de personnage officiel. Dès son arrivée à Paris, après la Commune, l'archevêque Guibert décida que cette salle de réception serait transformée en chapelle. C'est là qu'ont lieu tous les premiers lundis du mois les cérémonies de confirmation.

La *chapelle* est reliée au salon qui doit servir de salle des séances par un salon intermédiaire orné de plusieurs portraits d'archevêques de Paris et qui sert de salle de conférences aux évêques en dehors des heures de réunion.

Un dernier salon, situé de l'autre côté de la salle des séances, a été aménagé en salle de travail. Ce salon ouvre sur la salle du secrétariat de l'assemblée, où sont préparés les documents nécessaires aux travaux des évêques.

La *salle des séances* est de forme octogonale. Une estrade a été dressée pour les cardinaux qui doivent présider en commun. Le cardinal Coullié occupe la droite de l'archevêque de Paris et le cardinal Lecot sa gauche. A la droite de l'estrade se trouve la table réservée à la commission préparatoire et à gauche celle des prélats secrétaires. Pour les évêques, on a disposé cinq longues tables perpendiculaires à l'estrade, recouvertes d'un tapis rouge.

Le cardinal Richard ayant désigné lui-même la place de chaque évêque en tenant compte des affinités et des sympathies, on a remis à chaque prélat, à son arrivée, un plan sur lequel il a trouvé l'indication de la place qu'il doit occuper.

LA RÉUNION DU MATIN

Le chant du « Veni Creator ». — La messe du Pape

Entre tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce qui s'est passé à l'intérieur du palais après la fermeture des portes, voici ceux dont il a été possible de contrôler la véracité.

MONSEIGNEUR COULLIÉ

On a remis à chacun des évêques à son arrivée, un certain nombre de documents.

A dix heures, le cardinal Richard est descendu de ses appartements particuliers, a rejoint les deux autres cardinaux et, suivi des archevêques et évêques, s'est rendu à la chapelle. Les soixante-quinze prélats présents se sont mis à genoux sur des prie-Dieu et ont récité le *Veni Creator*.

A côté d'eux, se trouvaient les ecclésiastiques de leur suite qui avaient été autorisés à pénétrer dans la chapelle.

Le cardinal Richard a annoncé à ses collègues que le Pape célébrait la messe pour eux à Saint-Pierre aujourd'hui. Puis, il les a invités à réciter un *Pater* et un *Ave* pour Mgr Catteau, évêque de Luçon, qui, comme nous l'avons dit, est tombé sérieusement malade après son arrivée à Paris.

Au sortir de la chapelle, les prélats sont entrés dans la salle des séances et, quand chacun eut pris sa place, les ecclésiastiques qui les avaient accompagnés se sont retirés, et les portes ont été fermées.

Il était dix heures vingt ou dix heures et demie lorsque la séance a été ouverte.

A partir de ce moment, on en est réduit aux conjectures. Au début de la séance le cardinal Richard a dû rappeler aux évêques que le Pape leur imposait le *secreto pontificio*. Le secret pontifical entraîne l'excommunication par le fait même qu'il a été violé et sans qu'il soit besoin de décret ; cette violation même peut donner lieu à la destitution si une preuve matérielle permet au Saint-Office de faire un procès. Léon XIII avait laissé tomber en désuétude l'obligation de ce secret ; mais Pie X l'impose d'une façon à peu près constante et cela lui a permis de ne pas laisser ébruiter un certain nombre de mesures importantes. Ce secret est à ce point respecté qu'il a pu être tenu, depuis le commencement de l'année dans toutes les provinces, de petits conciles d'évêques dont on n'a pas connu les décisions.

Voici, d'autre part, des renseignements précis qu'on a pu nous fournir sur la salle des séances :

L'estrade présidentielle est placée devant la fenêtre. Le cardinal Richard a mis à sa droite le